

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE

LA REGION DE GARLIN

ID : 064-200064160-20220721-2022_D4-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	16
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DESHAYES Marie-Claude (suppléante de Mme POUBLAN FAIXO Sandra), Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha,

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme VOEGELI Noémie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-D4 : PARTENARIATS – CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC LA CAF 64RAPPORT

Mme PLANTE explique au Comité Syndical le rôle important que joue la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques (CAF 64) dans le soutien et le développement des services publics portés par le Syndicat des écoles en faveur des enfants et familles du territoire.

Actuellement, ce partenariat avec la CAF 64 est formalisé dans le cadre de conventions de prestations de services, pour les activités périscolaires et extrascolaires de Garlin et Diusse ainsi que pour les activités de l'Espace Jeunes de Garlin.

Mme la Présidente précise que ces dispositifs ont pour objet d'aider le Syndicat des écoles à développer les accueils de loisirs et à faciliter un accès équitable à ces services pour toutes les familles du territoire.

Ces différentes conventions sont conclues pour une durée déterminée et sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021. Aussi, la CAF 64 et le Syndicat des écoles souhaitent renouveler leurs engagements réciproques en matière de prestation de service ALSH pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

C'est pourquoi, Mme la Présidente propose aux élus du comité syndical de valider les dispositions des nouvelles conventions d'objectifs et de financement Prestation de service ALSH périscolaire, extrascolaire, et accueil Adoléscent, annexées à la présente délibération.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, les conventions d'objectifs et de financement Prestation de service ALSH périscolaire, extrascolaire, et accueil adolescents, annexées à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE